



10669 - La supériorité du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) aux autres créatures

question

Je suis intimement convaincu que le messenger d'Allah, Muhammad, st le meilleur des messagers (PSE). Le Coran et la Sunna contiennent-ils la confirmation de cette idée ? Dans un verset, le Très Haut dit : **nous n'établissons aucune discrimination entre Ses messagers...** . Merci.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la parole du Très Haut : **nous n'établissons aucune discrimination entre Ses messagers** (Coran, 2 : 285) a été commentée par Ibn Kathir en ces termes : **Les croyants croient à tous les prophètes et messagers et aux livres révélés depuis le ciel aux serviteurs d'Allah, les prophètes et les messagers, et n'établissent aucune discrimination entre eux ; ils ne croient aux uns à l'exclusion des autres car, pour eux, ils sont tous véridiques, pieux, bien guidés et bon guides qui conduisent les gens dans le chemin du bien. Cependant certains ont abrogé la législation apportée par d'autres. et celle apportée par Muhammad, le sceau des prophètes a abrogé toutes les autres législations et elle prévaudra jusqu'à la venue de l'Heure . Le Tafsir d'Ibn Kathir, 1/736.**

S'agissant de la supériorité de certains prophètes à d'autres, Allah le Puissant et Majestueux nous en a parlé en ces termes : **253- Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d' autres. Il en est à qui Allah a parlé; et Il en a élevé d' autres en grade. À Jésus fils de Marie Nous avons apporté les preuves, et l' avons fortifié par le Saint-Esprit. Et si Allah avait voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entretués, après que les preuves leur furent venues; mais ils se sont opposés: les uns restèrent croyants, les autres furent infidèles. Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entre-tués; mais Allah fait ce qu' Il veut. (Coran, 2 : 253).**



Allah nous a informés que certains prophètes sont supérieurs à d'autres. C'est pourquoi les gens de Détermination demeurent l'élite des messagers selon cette parole du Très Haut : **7- Lorsque Nous prîmes des prophètes leur engagement, de même que de toi, de Noé, d' Abraham, de Moïse, et de Jésus fils de Marie: et Nous avons pris d' eux un engagement solennel,** (Coran, 33 : 7).

Muhammad est le meilleur d'entre eux comme l'indique la position d'imam qu'il occupa au cours de la nuit de l'Ascension puisqu'on ne donne préférence à cet égard qu'au meilleur. Une autre preuve de sa supériorité s'atteste dans un hadith où Abou Hourayra dit : « Le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit : **je serai le seigneur des fils d'Adam au jour de la Résurrection ; le premier à sortir de sa tombe, le premier à intercéder et le premier intercesseur à voir son intercession acceptée** . (rapporté par Mouslim, al -Fadhail, 4223).

An-Nawawi dit dans son commentaire du Sahih de Mouslim : « La parole du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) : **je serai le seigneur des fils d'Adam au jour de la Résurrection , le premier à sortir de sa tombe, le premier à intercéder et le premier intercesseur à voir son intercession acceptée.** » D'après al-Harawi le seigneur est celui qui surpasse son peuple en bien . Pour d'autres, il s'agit de celui auprès de qui les gens cherchent secours en cas de sinistres et de difficultés, celui qui, dans ce cas, s'occupe d'eux, les prend en charge et les soulage. Quant à la parole du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) : **au jour de la Résurrection** malgré le fait qu'il est leur seigneur ici-bas et dans l'au-delà, elle implique une restriction qui s'explique par le fait que c'est alors que sa qualité de seigneur apparaîtra pour tous de sorte que nul ne le contestera et que nul ne la lui disputera. Ce qui est différent de la situation ici-bas où rois mécréants et chefs idolâtres la lui disputent.

Les ulémas ont dit : « les propos du Prophète : **je serai le seigneur des fils d'Adam** n'ont pas été dits pour exprimer sa fierté. Ceci est même nettement précisé dans ce célèbre hadith de Mouslim : **Je suis le seigneur des fils d'Adam ; ce n'est là pas une expression de fierté** . Sa déclaration repose sur deux motifs : le premier est le désir de se conformer à la parole du Très Haut : **Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame- le.** (Coran,93 :11). Le deuxième est le souci de bien transmettre tout ce qu'il avait à communiquer à Sa communauté afin que les membres de celle-ci



en prennent connaissance, y adhèrent, s'y conforment et fassent preuve à son égard du respect dû à son rang, compte tenu de l'ordre donné par Allah le Très Haut dans ce sens.

Ce hadith indique sa supériorité à toutes les créatures. En effet, les Sunnites croient que les fils d'Adam, loyaux et pieux, sont supérieurs aux anges. Or le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est le meilleur des fils d'Adam et des autres.

Quant au hadith qui dit : **Ne préférez pas des prophètes à d'autres** , on peut l'intercepter de cinq façons.

La première consiste à dire que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a fait cette déclaration avant de savoir qu'il était le meilleur des prophètes et quand il l'a su, il l'a révélé. La deuxième est qu'il l'a dit par humilité. La troisième est que l'interdiction vise la préférence qui implique la sous-estimation de ceux jugés inférieurs. La quatrième est que l'interdiction vise toute préférence qui peut aboutir à une dispute ou des troubles comme le contexte du hadith permet de le comprendre. La cinquième est que l'interdiction vise la préférence qui porte sur la prophétie elle-même. Car elle ne varie pas d'un prophète à l'autre, la supériorité des uns aux autres résidant dans des privilèges et des mérites. Toujours est-il qu'il faut croire à la supériorité des uns à l'égard des autres. A ce propos, le Très Haut : **253- Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d' autres.** Allah le sait mieux.

Les privilèges du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui indiquent sa supériorité aux autres messagers sont nombreux et nous en citerons une partie mentionnée dans le Livre et la Sunna. En effet, Allah a réservé au saint Coran qui lui a été révélé le mérite d'être préservé pour toujours à l'exclusion des autres livres. A ce propos, le Très Haut a dit : **En vérité c' est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c' est Nous qui en sommes gardien.** (Coran, 15 : 9). La préservation des autres livres a été confiée à ceux qui les ont reçus. A ce propos, le Très Haut a dit : **44- Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C' est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d' Allah, et ils en sont les témoins..** (Coran, 5 : 44).



Muhammad est le sceau des prophètes et messagers comme l'indique la parole du Très Haut : **40- Mouhammad n' a jamais été le père de l' un de vos hommes, mais le messenger d' Allah et le dernier des prophètes. Allah est Omniscient.** (Coran, 33 : 40).

Il a le privilège d'avoir été envoyé à tous les hommes comme l'indique la parole du Très Haut : **Qu' on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu' il soit un avertisseur à l' univers.** (Coran, 25 : 1).

L'un de ses privilèges qui se révélera dans l'au-delà est que la station louable lui sera réservée comme l'indique la parole du Très Haut : **79- Et de la nuit consacre une partie (avant l' aube) pour des Salâ surérogatoires: afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire.** (Coran, 17 : 79). Ibn Djarir a dit : « la majorité des exégètes ont dit qu'il s'agit de la position qui occupera le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) quand il intercédera en faveur des gens afin de les soulager des difficultés intenses qui les envahiront ce jour-là. Tafsir d'Ibn Kathir, 5/103. En réalité, il sera le seigneur des créatures au jour de la résurrection comme l'indique un hadith déjà cité. Il sera le premier à avoir traversé le pont dit Sirat. C'est à ce propos qu'il est dit dans un long hadith cité par al-Boukhari : **Je serai le premier messenger à avoir traversé le port Sirat avec les membres de sa communauté** (Boukhari, adhan, 764). L'un des arguments de sa supériorité aux prophètes est que ces derniers n'intercéderont pas puisqu'ils se reverront successivement cette responsabilité jusqu'à ce que Jésus oriente tout le monde à Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui). Ce dernier dira alors : « Oui, c'est à moi .. ; puis il s'avancera et intercédera en faveur de tous de sorte que les premiers et les derniers, prophètes comme les autres créatures, lui rendront hommage.

Ses privilèges indiqués par des versets du Coran et des hadith authentiques sont trop nombreux pour que nous puissions les mentionner tous dans ce résumé. Ils ont fait l'objet de livres . Voir l'ouvrage intitulé : Khassais al-Moustapha (bénédiction et salut soient sur lui) bayna al-ghoulouw wa al-djafa par as-Sadiq ibn Muhammad, 33-79.

En somme, nous croyons en la supériorité de notre prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) à tous les prophètes et à tous les hommes à cause des arguments qui vont dans ce



sens. Ce qui ne nous empêche pas de respecter les droits de tous les prophètes et messagers, de croire en eux et de les vénérer. Allah le Très Haut le sait mieux.